

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 28 04

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Avenant au schéma départemental des services aux familles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'Enfance, la Famille, la PMI, la Santé et Madame la déléguée à la Jeunesse, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le schéma départemental des services aux familles est un outil stratégique d'orientations partagées entre les acteurs institutionnels et associatifs de l'accueil de la petite enfance et de l'accompagnement de la parentalité.

La mise en œuvre de ce schéma développé en 5 axes a permis la création de 1200 places en crèche sur la période, une amélioration du maillage territorial des actions d'accompagnement à la parentalité et de nombreuses actions locales en faveur des familles au travers d'appels à projets thématiques. Signé pour 3 ans, il est arrivé à échéance au mois de décembre 2017.

Les orientations de ce schéma restent des objectifs à poursuivre. En outre, les partenaires ont proposé d'y inclure des axes relatifs à la diffusion des valeurs de la République et aux actions partenariales à mener en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de l'entrée dans l'âge adulte.

Il est par conséquent proposé d'adopter un avenant précisant les orientations du précédent schéma et développant le cadre d'action à venir pour les années 2018-2021.

Je vous propose d'adopter cet avenant en faveur des familles et des jeunes de notre Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL